

FRANCE

**M
E
H
S
I
D
E
R
I
E
D
I
S
H
E
I
M**

HAUT-RHIN



**ASCAR RIEDISHEIM
ORGANISE**

**Samedi 04 juin et
Dimanche 05 juin 2022**

47^e

**MARCHE
DE LA
BICHE**

MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE

12 km – 20 km – Parcours Adapté

Départ : Ecole Bartholdi

Partenaires de la FFSP



Membre de la FFSP n°F0001 - Visa FFSP : 2022-68-058/C	
Internet : http://www.ffsp.fr - E-mail : contact@ffsp.fr - facebook.com/ivv.france	
Agrément ministériel national du 20 juin 2006	Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n°012156 du 02 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ :** Groupe Scolaire Bartholdi
5 rue du Révérend Père Musslin
68400 RIEDISHEIM
- Horaires :** Départ de 7h à 14h pour le 12 km et 15h pour le parcours adapté
Départ de 7h à 13h pour le 20 km
Retour pour 17h30
- Parcours :** La MARCHÉ DE LA BICHE est une randonnée pédestre, sans difficultés particulières. Des circuits de 12 km et de 20 km, ainsi qu'un parcours adapté sont proposés. Ouverte à tous, les enfants de moins 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour
- Préinscriptions :** Avant le 31 mai 2022.
- Inscriptions :** M. Pierre HAMMERER – 2 rue Edouard Thierry 68400 RIEDISHEIM.
Tél. 06 71 55 78 43 - pf.hammerer@orange.fr
- Récompenses :** Diplômes aux plus jeunes.
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle.
Possibilité de restauration aux postes 2, 3 et à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer un feu sur le parcours. Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Secourisme :** Premiers secours : par les soins de l'association – 06 71 55 78 43.
Urgences : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal